

Cote du document: EB 2013/LOT/P.1  
Date: 4 mars 2013  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Mémoire du Président**

### **Proposition de financement supplémentaire à la République du Cap-Vert pour le**

### **Programme de promotion des opportunités socioéconomiques rurales**

#### **Note pour les représentants au Conseil d'administration**

##### Responsables:

##### Questions techniques:

##### **Ambrosio Barros**

Chargé de programme de pays  
téléphone: +39 06 5459 2196  
courriel: a.nsingui Barros@ifad.org

##### Transmission des documents:

##### **Deirdre McGrenra**

Chef du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

---

Pour: **Approbation**

## **Recommandation d'approbation**

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire en faveur de la République du Cap-Vert pour le Programme de promotion des opportunités socioéconomiques rurales, telle qu'elle figure au paragraphe 14, ainsi que les modifications apportées à l'accord de financement, telles qu'elles figurent au paragraphe 10.

## **Mémoire du Président**

### **Proposition de financement supplémentaire à la République du Cap-Vert pour le Programme de promotion des opportunités socioéconomiques rurales**

#### **I. Contexte**

1. Le présent mémoire a trait à l'approbation d'un financement supplémentaire en faveur de la République du Cap-Vert sous la forme d'un prêt à des conditions particulièrement favorables, d'un montant de 3,05 millions de DTS (équivalent approximativement à 4,70 millions d'USD), pour le Programme de promotion des opportunités socioéconomiques rurales, approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2012 (EB 2012/106/R.13/Rev.1). Ce montant s'inscrit dans l'allocation fixée au titre du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) pour le cycle 2013-2015.
2. À l'heure actuelle, le programme est financé par: i) le FIDA, avec un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de 4,2 millions de DTS (équivalent approximativement à 6,3 millions d'USD, mobilisé sur l'allocation au titre du SAFP pour la période 2010-2012; ii) le Fonds fiduciaire du mécanisme de cofinancement espagnol pour la sécurité alimentaire, avec un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de 7,1 millions d'EUR (équivalent approximativement à 9,5 millions d'USD); iii) le gouvernement, avec un financement de contrepartie de 320 millions d'escudos (équivalent à 4 millions d'USD); et iv) les bénéficiaires, avec une contribution de 1 million d'USD.

#### **II. Justification et raison d'être**

3. Le financement supplémentaire permettra au programme d'atteindre son objectif d'ensemble, qui est de contribuer, dans un délai de six ans, à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales pauvres. L'objectif spécifique du programme est de contribuer à l'accroissement des revenus des populations rurales en favorisant la création d'opportunités économiques durables et sans exclusive en milieu rural par le biais d'une approche de développement à l'initiative des communautés. Le but est de favoriser l'emploi à long terme pour les ruraux pauvres – en particulier les femmes et les jeunes:
  - en soutenant le choix, par les bénéficiaires, de microprojets en faveur d'activités pérennes génératrices de revenus (dans le droit fil de l'évolution constatée lors de la 3<sup>e</sup> phase du Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural – PLPR);
  - en s'assurant que les activités économiques en matière d'agriculture (et d'élevage) mises en œuvre par les bénéficiaires contribuent à leur sécurité alimentaire, notamment en faisant en sorte qu'ils dépendent moins des importations de produits alimentaires; et

- en garantissant que les revenus dérivant de ces activités économiques favorisent l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires (aussi bien du point de vue de leur nutrition que de leur accès aux biens et services essentiels).
4. Cet objectif sera atteint grâce au renforcement de l'ancrage et des capacités de gestion des instruments institutionnels – associations communautaires de développement (ACD) et commissions régionales de partenaires (CRP) – pour rendre ces derniers pérennes et favoriser durablement la création d'opportunités économiques sans exclusive mentionnées précédemment.
  5. Le programme est articulé autour de trois composantes: i) fonds de financement des programmes régionaux de lutte contre la pauvreté (PRLP), qui appuie le lancement, par les populations rurales, de microprojets de leur choix; ii) formation, animation et mise en réseau; cette composante vise à consolider les structures institutionnelles (ACD, CRP) mises en place dans le cadre du Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural et à en assurer la viabilité à long terme; iii) coordination et gestion, composante qui appuie l'unité de gestion et de coordination du programme dans l'exercice de ses fonctions.
  6. D'ici à la date d'achèvement du programme, cette amélioration devra se traduire par la diminution de la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants, l'augmentation de l'indice d'accumulation des biens et la diminution de l'incidence de la pauvreté (notamment parmi les ménages dirigés par une femme) dans la zone d'intervention.
  7. Le financement supplémentaire sera essentiel pour le renforcement du plan de financement initialement approuvé au moment de la conception. Il n'entraîne aucune modification des objectifs, de la durée, de la zone d'intervention, des composantes ou des groupes cibles du programme, tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'administration du FIDA en septembre 2012.

### **III. Coûts et financement du programme**

#### **A. Coût du programme**

8. Avec ce financement supplémentaire de 4,7 millions d'USD, le montant du prêt du FIDA passera de 6,3 millions d'USD à 11 millions d'USD. Le financement supplémentaire sera réparti entre les catégories existantes, dans les mêmes proportions que celles initialement établies. Le coût total du programme s'élève à 25,6 millions d'USD. Les dépenses sont ventilées comme suit: composante relative au fonds de financement des PRLP – 69% des coûts de base; composante relative à la formation, l'animation et la mise en réseau – 20%; coordination et gestion du programme – 11%.

#### **B. Financement du programme**

9. Le programme sera financé par: i) le FIDA, avec un prêt de 11 millions d'USD financé sur les allocations au titre du SAFP pour les périodes 2010-2012 et 2013-2015 (43% du coût total du programme); ii) le Fonds fiduciaire espagnol, avec un prêt de 7,1 millions d'EUR, équivalant approximativement à 9,5 millions d'USD (37% du coût total); iii) le gouvernement, avec un financement de contrepartie de 320 millions d'escudos, équivalant selon les estimations à 4 millions d'USD (16%); et iv) les bénéficiaires, avec une contribution estimée à 1 million d'USD (4%) (voir le tableau ci-après).

**Financement du projet: contributions des financeurs aux différentes composantes**

(en dollars des États-Unis)

	Gouvernement		FIDA		Fonds fiduciaire espagnol		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (après taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
PRLP	2 324 307,2	13,3	7 325 041,3	41,9	6 825 493,8	39,0	1 005 092,4	5,7	17 479 934,7	68,3	1 175 467,9	15 202 879,9	1 101 586,8
Organisation, formation, communication et mise en réseau	1 039 930,0	19,7	2 172 381,4	41,1	2 073 614,0	39,2	-	-	5 285 925,4	20,7	913 366,9	3 475 162,4	897 396,1
Coordination et gestion du programme	718 329,3	25,4	1 503 106,5	53,2	604 798,9	21,4	-	-	2 826 234,7	11,0	45 493,2	2 693 004,8	87 736,8
<b>Total</b>	<b>4 082 566,5</b>	<b>16,0</b>	<b>11 000 529,1</b>	<b>43,0</b>	<b>9 503 906,7</b>	<b>37,1</b>	<b>1 005 092,4</b>	<b>3,9</b>	<b>25 592 094,7</b>	<b>100,0</b>	<b>2 134 327,9</b>	<b>21 371 047,1</b>	<b>2 086 719,7</b>

**IV. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement**

10. Une fois que le Conseil d'administration aura approuvé ce financement supplémentaire, l'accord de financement sera modifié en conséquence. Ce financement complète le plan de financement initialement convenu lors de la conception.

**V. Instruments et pouvoirs juridiques**

11. Un amendement à l'actuel accord de financement entre la République du Cap-Vert et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement supplémentaire proposé sera consenti à l'emprunteur.
12. La République du Cap-Vert est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
13. Je certifie que le financement supplémentaire proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

**VI. Recommandation**

14. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement supplémentaire proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Cap-Vert un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à trois millions cinquante mille droits de tirage spéciaux (3 050 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Kanayo F. Nwanze